

RESULTATS CAPL DE BORDEAUX

Interlocuteur Sud-Ouest

Seuls les nominations dans les corps des secrétaires administratifs et des techniciens supérieurs d'études et de fabrication ont pu être proclamées.

Des instructions sont attendues de la part de la fonction publique et de la DRHMD, pour régler la situation des corps des Adjoints administratifs et des agents techniques du ministère de la défense.

Situation inédite pour les AA et les ATMD

Aucune candidature n'a été présentée en AA2 ; l'élection a généré un droit de 8 sièges à partager entre les organisations syndicales.

Or, l'absence de candidatures citée plus haut fait que le grade des AA2 sera pourvu par tirage au sort, laissant seulement 6 sièges à pourvoir (AA1, AAP2 et AAP1).

Pour les ATMD, ce sont les manques de candidatures dans différents grades qui empêcheront d'attribuer tous les sièges aux organisations.

A qui retirera t on un siège dans ces conditions ? Voilà sur quoi planchent les juristes de la fonction publique en ce moment.

La CFDT vous tiendra informés des résultats dès que possible.

Proclamation SA

Voici les résultats pour les SA

482 inscrits, 410 votants, 12 nuls, 398 exprimés

La CFDT est à la troisième place , derrière FO et UNSA/CGC. La CFTC n'obtient aucun siège et la CGT n'avait pas présenté de candidats.

La CFDT obtient 20,85% des suffrages et un siège.

Sont élues pour la CFDT :

Anne SONGEONS (GSBDD MONTAUBAN)

Martine CHAUMILLON (CSN POITIERS)

Proclamation TSEF

Voici les résultats pour les TSEF

737 inscrits, 546 votants, 7 nuls, 539 exprimés

La CFDT est à la deuxième place , derrière UNSA/CGC ; elle obtient 20,22% des suffrages et un siège;

Sont élus pour la CFDT :

Marie Claude BOURRAT

(DGA TA TOULOUSE)

Jean Antoine HERNANDEZ

(DIRISI BORDEAUX)

Merci !

Félicitations aux élu(e)s et un grand merci aux autres candidat(e)s non retenu(e)s, aux équipes CFDT qui ont mené la campagne et aux électrices et électeurs qui nous ont fait confiance.

**Les élues et élus CFDT, volontaires et formés défendront, au sein de ces CAPL, l'intérêt général et particulier des fonctionnaires.
Merci pour votre confiance.**